

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-CŒUR

SACRÉ-CŒUR, LE 9 JUIN 2025

À une séance spéciale du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy

ABSENCES :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION 2025-06-208

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Dispense de lecture de l'ordre du jour ;**
- C. Adoption de l'ordre du jour ;**

D. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, 19 h ;

E. Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 15 mai 2025, 17 h 20 ;

F. État de la situation financière au 31 mai 2025 ;

G. Acceptation des comptes à payer du 31 mai 2025 ;

H. Correspondance :

- a) Correspondance de M. Philippe Thériault de Service Canada concernant la demande d'emplois d'été Canada pour les étudiants ;
- b) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement les bacs bruns et le financement ;
- c) Correspondance de M. Yves Laurencelle, président de la Fédération UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord concernant la mise en œuvre de la surtaxe sur les terres agricoles non exploitées ;
- d) Correspondance de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault concernant une aide financière de 134 852 \$;

I. Message et rapports d'activités du maire :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités ;

J. Administration générale :

- a) Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant ;
- b) Fermeture du bureau pour la Saint-Jean et pour la Confédération ;

K. Hygiène du milieu :

- a) Site de conteneur au 32 km ;
- b) Résultats des soumissions – Réhabilitation des puitsPW3, PW-1 et PW-2

L. Transport :

- a) Embauche d'étudiants aux parcs et espaces verts ;
- b) Travaux de rapiéçage de pavage à divers endroits de la municipalité ;
- c) Achat d'une porte local des fermières ;

M. Urbanisme :

- a) Dépôt du rapport des permis émis au mois de mai 2025 ;
- b) Demande de PIIA de monsieur Serge Maltais 2025-005 ;

- c) Demande de PPCMOI de M^{me} Monique Belley ;
- d) Demande de PPCMOI M^{me} Claire Rommelaere de Canopée Lit ;

N. Tourisme :

- a) Publicité touristique saison estivale 2025 – Journal HCN ;
- b) Embauche d’agent(es) d’information touristique ;
- c) Cartes annuelles Sepaq ;
- d) Dépôt de l’horaire des Courants musicaux ;
- e) Offre d’emploi agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs ;

O. Culture : (aucun point)

P. Loisir :

- a) Dépôt de la programmation de la Fête nationale 2025 ;
- b) Dépôt horaire de la piscine 2025 ;
- c) Embauche d’un sauveteur, moniteur à la piscine municipale ;
- d) Dépôt horaire camp de jour 2025 ;
- e) Offre d’emploi technicien(ne) en loisirs ;

Q. Santé et bien-être : (aucun point)

R. Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de mai 2025 ;

S. Embellissement : (aucun point)

T. Demandes d’appui et de reconnaissance : (aucun point)

U. Demandes d’aide financière :

- a) Demande d’aide financière Marche-O-Don de l’Association du diabète Haute-Côte-Nord ;
- b) Demande d’aide financière Société de Développement de Sacré-Cœur – La grande journée des petits entrepreneurs, 7 juin 2025 ;
- c) Demande de soutien financier - Festival du fjord ;

V. Affaires nouvelles :

- a) Projet lac Gobeil ;
- b) Vente de matériel informatique ;
- c) Acceptation des états financiers au 31 décembre 2024 ;
- d) Travaux terrain de volleyball ;

W. Période de questions ;

X. Levée de la séance.

Résolution 2025-06-209

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2025, à 19 h, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Résolution 2025-06-210

Approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 15 mai 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024, à 17 h 20, tenue à la salle du conseil, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

État de la situation financière au 31 mai 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 31 mai 2025.

RÉSOLUTION 2025-06-211

Acceptation des comptes à payer – Mai 2025

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 9 juin 2024 totalisant **364 438,48 \$** décrits comme suit :

Palement par chèque 28 564,61 \$

Palement par dépôt automatique 86 613,23 \$

Palement par prélèvement automatique 24 727,33 \$

Palement payé d'avance 224 343,48 \$

Correspondance :

- a) Correspondance de M. Philippe Thériault de Service Canada concernant la demande d'emplois d'été Canada pour les étudiants ;
- b) Correspondance de M^{me} Élise Guignard, directrice générale de la MRC de La Haute-Côte-Nord relativement les bacs bruns et le financement ;
- c) Correspondance de M. Yves Laurencelle, président de la Fédération UPA Capitale-Nationale-Côte-Nord concernant la mise en œuvre de la surtaxe sur les terres agricoles non exploitées ;
- d) Correspondance de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault concernant une aide financière de 134 852 \$;

Message et rapports d'activités des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Guillaume Lavoie, conseiller, M^{me} Nada Deschênes, conseillère, M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère et M^{me} Valérie Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

RÉSOLUTION 2025-06-212

Renouvellement des assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurances responsabilité civile – Parcs rouli-roulant en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice de la municipalité de Sacré-Cœur, membres du regroupement d'assurance responsabilité des pistes de rouli-roulant, pistes de BMX Terme 2021-2022, assuré auprès de BFL CANADA risques et assurances inc. ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport préparé par les consultants de l'UMQ soit Fidema Groupe conseil inc. daté du mois de mai 2024, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^{er} juin 2024, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE ce conseil autorise la municipalité de Sacré-Cœur à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès BFL CANADA risques et assurances inc. Assurance, à compter du 1^{er} juin 2025, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

c. c. : UMQ et BFL CANADA risques et assurances inc.

RÉSOLUTION 2025-06-213

Fermeture du bureau municipal pour la Saint-Jean et pour la Confédération

CONSIDÉRANT QUE la fête nationale est le mardi et qu'un souper spaghetti est organisé par le comité des employés de la municipalité le 23 juin afin d'amasser les fonds pour les vélos électriques, le conseil a autorisé la fermeture du bureau pour que les employés puissent préparer le souper spaghetti.

CONSIDÉRANT QUE la Confédération est également un mardi, le bureau municipal sera fermé le 1^{er} juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont en cours sur la promenade et que ces fermetures seront bénéfiques pour les coulées de béton;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la fermeture du bureau le 23 et 24 juin et le 30 juin et le 1^{er} juillet 2025 conditionnellement à ce que tous les employés utilisent leur banque de temps pour combler cette absence.

Hygiène du milieu :

RÉSOLUTION 2025-06-214

Site de conteneur au 32 km

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord demande la collaboration de la Zec Chauvin, de la Municipalité de Sacré-Cœur et de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de conserver un endroit où les matières résiduelles peuvent être déposées par les usagers de la Zec Chauvin;

CONSIDÉRANT QUE des encombrants peuvent être déposés sur le site où sont installés les contenants sanitaires au 32 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur il y a quelques années a déjà procédé à la récupération des encombrants chaque semaine pendant la période estivale ;

CONSIDÉRANT QUE pour conserver cet endroit propre et pour éviter des dépotoirs clandestins, il serait requis qu'une visite hebdomadaire soit réalisée par la Municipalité de Sacré-Cœur afin de récupérer les encombrants laissés au sol pour les apporter à l'écocentre de Sacré-Cœur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les employés municipaux de Sacré-Cœur soient autorisés à effectuer une visite hebdomadaire au site de contenants sanitaires situés au 32 km sur la route 172 Nord afin de récupérer les encombrants laissés au sol;

QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord soit informée que cette opération est un échange de bon service entre la Municipalité de Sacré-Cœur et la MRC;

QUE la MRC devra au début et à la fin de chaque saison estivale, prévoir un système de récupération des encombrants qui sera offert aux usagers de

la ZEC afin de se départir des encombrants, et ce, pour éviter une surcharge de travail aux employés de la Municipalité de Sacré-Cœur sans quoi, les visites seront interrompues.

RÉSOLUTION 2025-06-215

Résultats des soumissions – Réhabilitation des puitsPW3, PW-1 et PW-2

CONSIDÉRANT QUE M. Jimmy Jacques, directeur des services techniques, a lancé un appel d’offres sur invitation le 29 mai 2025 pour la réhabilitation des puits PW3, PW-1 et PW-2 ;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est R.J. Levesque et fils, tel que démontré dans le tableau faisant partie intégrante de cette résolution ;

	Samson & Frères inc.	R.J. Levesque & fils
Total avant taxes	75 200,00 \$	46 950,00
Total taxes incluses	86 461,20 \$	53 980,76

IL EST PROPOSÉ par Mme Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’entériner l’octroi pour la réhabilitation des puits PW-3, PW-1 et PW-2, au plus bas soumissionnaire conforme, soit R.J. Lévesque et fils au montant de 53 980,76 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2025.

Transport :

RÉSOLUTION 2025-06-216

Embauche d’étudiants (es) pour la période estivale aux parcs et espaces verts

CONSIDÉRANT l’offre d’emploi pour l’embauche d’étudiants(es) pour la période estivale aux parcs et espaces verts ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité formé pour les entrevues recommandant l’embauche de monsieur Lukas Dufour et monsieur Tyler Brisson au poste de préposée aux parcs et espaces verts pour la période estivale 2025 ;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser l’embauche de monsieur Lukas Dufour et monsieur Tyler Brisson au poste de préposée aux parcs et espaces verts pour la période estivale 2025 ;

Résolution 2025-06-217

Travaux de rapiéçage de pavage à divers endroits de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE les Constructions Rock Dufour nous proposent une offre de services pour l'exécution des travaux de pavage à divers endroits de la municipalité, soit 30 mètres dans le rang St-George (secteur M. Robin Deschênes), et sur plusieurs parties de la piste cyclable pour un total d'environ 300 mètres carrés d'enrobés de type ESG-14 au montant de 52 \$ du mètre², taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST proposé par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à Construction Rock Dufour les travaux de pavage à divers endroits de la municipalité au montant d'environ 17 936,10 \$ taxes incluses : le coût étant approprié comme suit :

Rang St-George ± 180 m² (environ 10 761,66 \$ tx incl)
Piste cyclable ± 112 m² (environ 6 696,14 \$ tx incl)
Budget régulier ± 2025 02-320-00-625 (environ 49 070 \$)
Réseau cyclable ± 2025 02-701-50-522 (environ 17 500 \$)

RÉSOLUTION 2025-06-218

Achat d'une porte au local des fermières

CONSIDÉRANT QUE le local des fermières nécessite l'installation d'une porte pour la salle abritant l'équipement de la piscine municipale, et que les Fermières ont sollicité une contribution à cet effet ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a approuvé l'installation et l'acquisition d'une porte ;

CONSIDÉRANT QUE M. Harold Dufour, de Quincaillerie Laurian Dufour a soumis une offre de service au montant de 1 650 \$, taxes non incluses ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de service de M. Harold Dufour pour un montant de 1 897,09 \$, taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier.

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt du rapport des permis émis en mai 2025

Au mois de mai 2025, 21 permis ont été délivrés pour un total annuel de 78 permis. La valeur des travaux pour le mois s'élève à 230 620 \$ et le montant des permis s'élève à 345 \$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis de mai 2025.

RÉSOLUTION 2025-06-219

Demande de PIIA de monsieur Serge Maltais 2025-005

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Maltais a fait une demande à PIIA numéro 2025-005 afin d'autoriser la construction d'un garage au 333, chemin de l'Anse-de-Roche dans la zone 40-REC;

CONSIDÉRANT QUE l'avis du comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution 2025-013 recommande cette demande;

CONSIDÉRANT QUE le garage aura une dimension de 20 pieds par 24 pieds ;

CONSIDÉRANT QUE le garage n'obstrue pas les différents panoramas sur la rivière Saguenay ;

CONSIDÉRANT QUE la construction s'intègre bien au paysage ;

CONSIDÉRANT QUE les voisins ne sont nullement impactés par cette demande ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la demande de PIIA # 2025-005 de monsieur Serge Maltais, aux fins de permettre la construction d'un garage de 20 pieds x 24 pieds au 333, chemin de l'Anse-de-Roche dans la zone 40-REC.

RÉSOLUTION 2025-06-220

Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Monique Belley 2024-011

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Monique Belley a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d'intégrer la classe d'usage Résidence de tourisme sur le lot 4 700 258 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'autoriser l'usage Résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE **CONSIDÉRANT QU'**après l'adoption du projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d’approbation prévu à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme et aucune personne ne s’est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser par projet de résolution la demande numéro 2024-011 pour le 814, chemin du Moulin soumise par madame Monique Belley aux fins : d’intégrer la classe d’usage, Résidence de tourisme sur le lot 4 700 258;

RÉSOLUTION 2025-06-221

**Projet de résolution demande PPCMOI de M^{me} Claire Rommelaere
2025-006**

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Claire Rommelaere a fait une demande de P.P.C.M.O.I afin d’intégrer la classe d’usage Résidence de tourisme sur le lot 4 700 426 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment est déjà existant ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d’autoriser l’usage Résidence de tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE CONSIDÉRANT QU’après l’adoption du projet de résolution accordant la demande d’autorisation du projet particulier, le greffier-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du Saguenay doit, au moyen d’une affiche ou d’une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l’emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’adoption du projet de résolution, le projet a été soumis au processus de consultation et d’approbation prévu à la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme et aucune personne ne s’est manifestée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser par projet de résolution la demande numéro 2025-006 pour le 291, chemin de L’Anse-de-Roche soumise par madame Claire Rommelaere aux fins : d’intégrer la classe d’usage, Résidence de tourisme sur le lot 4 700 426;

Tourisme :

RÉSOLUTION 2054-06-222

Publicité touristique saison estivale 2025 – Journal HCN

CONSIDÉRANT la proposition du Journal Haute-Côte-Nord pour une publication touristique durant la saison estivale ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) publication touristique sera diffusée **le 20 juin 2025** dans la publicité sur la route des vacances et paraîtra dans les trois (3) journaux des Éditions Nordiques, au coût de 660,00 \$, taxes non;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Sacré-Cœur adhère à une publication touristique au Journal Haute-Côte-Nord tel que formulé dans son offre, une (1) publication touristique sera diffusée **le 20 juin 2025** dans la publicité sur la route des vacances et paraîtra dans les trois (3) journaux des Éditions Nordiques, pour un coût de 758,84 \$, taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-06-223

Embauche d'agent(es) d'information touristique

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi publiée selon la convention collective ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le comité de sélection propose l'embauche de deux préposés à l'information touristique, mais qu'une seule personne s'est présentée à l'entrevue ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme Maltais est recommandé par le comité de sélection pour le poste d'agent d'information touristique ;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser monsieur Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à procéder à l'embauche de monsieur Jérôme Maltais à titre d'étudiant au poste d'agent d'information touristique.

RÉSOLUTION 2025-06-224

Cartes annuelles Sepaq

CONSIDÉRANT QUE le Parc national du Fjord-du-Saguenay nous offre la possibilité de deux cartes annuelles gratuites et d'en faire le tirage parmi nos citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc national du Fjord-du-Saguenay a autorisé la Communauté Essipit à faire un tirage parmi les citoyens et qu'il nous offre de faire la même chose parmi nos citoyens ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'offre du Parc national du Fjord-du-Saguenay deux cartes annuelles gratuites et d'en faire le tirage parmi nos citoyens ;

RÉSOLUTION 2025-06-225

Offre d'emploi agent de développement communautaire, culture, tourisme et loisirs

CONSIDÉRANT QUE l’offre d’emploi a été affichée à l’interne selon la procédure interne et externe ;

CONSIDÉRANT QU’après analyse, il est recommandé par le comité de sélection de retenir les services de madame Annie Manning ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Philippe Roy et résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser l’embauche de madame Annie Manning en date du 19 juin 2025 au poste d’agente de développement communautaire, culture, tourisme et loisir, laquelle sera soumise à une période d’essai de 960 heures. Par la suite une nouvelle résolution devra confirmer la permanence de l’employée.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d’autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une entente de travail avec madame Annie Manning.

Culture (aucun point)

Loisir :

Dépôt

Dépôt de la programmation - Fête nationale 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt de la programmation de la Fête nationale 2025.

Dépôt

Horaire du camp de jour 2025

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt de l’horaire du camp de jour pour la saison estivale 2025.

RÉSOLUTION 2025-06-226

Embauche de moniteur-sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur

CONSIDÉRANT QUE le bassin de moniteur-sauveteur est limité et qu’une concurrence s’instaure dans le recrutement des ressources formées et disponibles ;

CONSIDÉRANT QUE madame Maude Lebel accepte de nous dépanner comme moniteur-sauveteur pour la saison estivale 2025 et ainsi sécuriser la planification estivale de la piscine municipale de Sacré-Cœur 2025 aux conditions et aux avantages de la convention collective de travail en vigueur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’autoriser monsieur Jeannot

Lepage, directeur général à procéder à l'embauche de madame Maude Lebel au poste de moniteur-sauveteur à la piscine municipale.

RÉSOLUTION 2025-06-227

Offre d'emploi technicien(ne) en loisirs

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'emploi a été affichée à l'interne selon la convention collective ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse il est recommandé par le comité de sélection de ne pas donner suite à cette offre d'emploi ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de ne pas donner suite à cette offre d'emploi.

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport d'activité du mois de mai en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de mai 2025.

Embellissement (aucun point)

RÉSOLUTION 2025-06-228

Demande d'aide financière MARCHE O-DON de l'Association du diabète Haute-Côte-Nord

CONSIDÉRANT QUE le 27 mai 2024, l'Association du diabète Haute-Côte-Nord a adressé une lettre demandant une aide financière pour la **MARCHE-O-DON**, organisme à but non lucratif pour les personnes atteintes du diabète ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme sollicite déjà l'appui des citoyens ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite à la demande financière pour la **MARCHE-O-DON**.

Demande d'aide financière :

RÉSOLUTION 2025-06-229

**Demande d'aide financière Société de Développement de Sacré-Cœur
– La grande journée des petits entrepreneurs, 7 juin 2025**

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 4 juin dernier, du comité du grand rassemblement de la Grande Journée des Petits Entrepreneurs 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la journée des Petits entrepreneurs se tiendra le samedi 7^{er} juin 2025 sur le stationnement du centre récréatif;

CONSIDÉRANT QUE la Société de Développement de Sacré-Cœur a la charge de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Société demande la gratuité des espaces et équipements;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'appliquer la politique de location et en retour d'offrir une commandite à la hauteur des coûts engendrés pour la location de salle, de stationnement et d'équipements.

RÉSOLUTION 2025-06-230

Demande de soutien financier - Festival du fjord

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord n'a pas obtenu l'aide financière escomptée et sollicite notre appui de la Municipalité de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QUE le Festival du Fjord requiert une aide financière de 5 000 \$ moins le dépôt déjà effectué ainsi que la gratuité des espaces et équipements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sacré-Cœur souhaite encourager cet événement, qui offre à nos citoyens des moments festifs et attire les touristes, contribuant ainsi au dynamisme économique et à la valorisation de notre village ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une commandite d'un montant de 3 684,00 \$ soit versée en plus du reste des factures impayées moins les dépôts déjà effectués 1 136,00 \$ le tout avant taxes;

QUE la gratuité des espaces et équipements soit accordée pour la tenue des activités 2025;

QUE le Festival du Fjord s'engage à assurer une bonne visibilité de la Municipalité dans leurs communications publicitaires.

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2025-06-231

Projet lac Gobeil

CONSIDÉRANT QUE le projet d'amélioration du lac Gobeil doit être réalisé pour un montant estimé de 27 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Côte-Nord participe au financement du projet à la hauteur de 21 518 \$;

CONSIDÉRANT QUE les deux seules municipalités participantes au projet se partageront le solde restant du projet, soit un montant de 3 041 \$ chacune;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur assume avec la Municipalité des Bergeronnes le solde estimé de 6 082 \$ soit 3 041 \$ chacune; le coût étant approprié à même le budget régulier.

RÉSOLUTION 2025-06-232

Vente de matériel informatique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède 5 tablettes informatiques et qui ne sont plus d'utilisées;

CONSIDÉRANT QU'il serait requis de se départir de ces équipements au montant de 25 \$ chacune;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le directeur général à se départir de ses tablettes informatiques au montant de 25 \$ chacune aux résidents de Sacré-Cœur.

RÉSOLUTION 2025-06-233

Acceptation des états financiers au 31 décembre 2024

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2024 terminé le 31 décembre 2024, tel que préparés et présentés par M. Alexandre Lapointe, Mallette S.E.N.C.C.R.L., faisant état d'un excédent de fonctionnements de l'exercice 2024 à des fins fiscales de 88 127,00 \$.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le rapport financier 2024.

RÉSOLUTION 2025-06-234

Travaux terrain de volleyball

CONSIDÉRANT QUE le Comité Action Jeunesse demande l'autorisation de la Municipalité de changer le sable du terrain de volleyball puisque celui actuel a des roches à l'intérieur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le Comité Action Jeunesse à changer le sable du terrain de volleyball puisque celui actuel a des roches à l'intérieur, et ce, aux frais du comité.

RÉSOLUTION 2025-06-235

Fonds réservé pour la tenue d'élection

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2021-12-448, la Municipalité a, conformément; à l'article 78.1 LERM, constituer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT QU'ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000, 00 \$;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'AFPECTER au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2025 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION 2024-06-236

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h.

RÉSOLUTION 2024-06-236

Levée de la séance

Il est proposé par M^{me} Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h.

Lise Boulianne, -maire

Jeannot Lepage, directeur général
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE
TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-
VERBAL.

Lise Boulianne, maire